Nations Unies A/59/581–S/2004/925

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
26 novembre 2004
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-neuvième session
Points 27 et 39 d) de l'ordre du jour

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre

Conseil de sécurité
Cinquante-neuvième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre

Rapport du Secrétaire général

04-62542 (F) 021204 031204

Résumé

Le présent rapport décrit les progrès accomplis par l'Administration transitoire afghane dans l'application de l'Accord de Bonn, avec le concours de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Il rend compte aussi de l'évolution de la situation politique et humanitaire en Afghanistan durant la période allant du 1er décembre 2003 au 22 novembre 2004.

L'accent est placé sur la mise en œuvre de deux éléments essentiels de l'Accord de Bonn : l'approbation de la nouvelle Constitution par la Loya Jirga constitutionnelle et la tenue de l'élection présidentielle. Ces deux événements constituent de grands progrès vers l'édification d'un Afghanistan démocratique, mais le rapport souligne aussi avec préoccupation que l'instabilité et l'insécurité continuent de régner dans le pays.

Le rapport indique qu'il reste des difficultés considérables à surmonter avant la tenue des élections parlementaires prévues pour le printemps 2005, notamment en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, la lutte contre la drogue et la réforme du secteur de la sécurité, et qu'il est essentiel que la communauté internationale donne suite à sa volonté de participation, notamment en assurant une sécurité suffisante.

L'Organisation des Nations Unies a poursuivi durant la période considérée ses efforts concernant la remise en état du système éducatif, le rapatriement des réfugiés et la fourniture de secours ainsi que le relèvement et la reconstruction, en mettant l'accent sur l'appui au plan de développement du Gouvernement. La situation des droits de l'homme continue à être très préoccupante.

Le succès général du processus électoral a montré que le peuple afghan était résolu à se doter d'un gouvernement démocratique. Toutefois, la tâche qui attend le Gouvernement récemment élu est considérable. Le rapport conclut que la communauté internationale devra poursuivre et renforcer son appui afin que l'esprit et la lettre de l'Accord de Bonn puissent être respectés.

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 58/27 A et B de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 2003, et de la résolution 1536 (2004) du Conseil de sécurité, en date du 26 mars 2004. Il résume l'évolution principale de la situation politique et humanitaire en Afghanistan ainsi que les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) durant la période considérée qui va du 1er décembre 2003 au 22 novembre 2004. Les questions faisant l'objet du présent rapport sont décrites de manière plus détaillée dans les rapports périodiques présentés en 2004 à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité (A/58/742-S/2004/230 et A/58/868-S/2004/634).

II. Application de l'Accord de Bonn

A. Processus politique

2. L'Accord de Bonn du 5 décembre 2001 définissait un processus par lequel les institutions intérimaires afghanes renforceraient peu à peu leur légitimité et un gouvernement pleinement représentatif serait mis en place après la tenue d'élections libres et régulières. Cette légitimité serait enracinée dans une nouvelle constitution. Durant la période examinée, deux principales tâches énoncées dans l'Accord de Bonn ont été menées à bien : l'approbation de la nouvelle Constitution par la Loya Jirga constitutionnelle en janvier 2004 et la tenue de l'élection présidentielle en octobre de la même année.

Réforme constitutionnelle

3. Le processus d'élaboration de la nouvelle Constitution a commencé en novembre 2002 et s'est poursuivi durant la plus grande partie de 2003 (voir A/58/616, par. 8). La Loya Jirga constitutionnelle a été convoquée à Kaboul le 10 décembre 2003 pour mettre au point et ratifier le projet de constitution. Y ont participé au total 502 délégués, dont 20 % de femmes, et la nouvelle Constitution a été approuvée le 4 janvier 2004.

4. La Loya Jirga constitutionnelle a surtout été caractérisée par le fait que de nombreuses positions étaient apparemment définies par des critères de région ou d'appartenance ethnique. Les points de vue sur des questions telles que la nationalité des ministres, le calendrier des élections et la langue nationale se démarquaient par un contexte politique ou symbolique, et parfois les deux, qui séparait représentants du nord et ceux du sud. Le rôle de l'Islam a fait l'objet d'un autre débat important, entre fondamentalistes et Afghans à l'esprit plus séculier. Le texte définitif porte l'empreinte de ces débats. Il prévoit un système purement présidentiel, mais qui met fortement l'accent sur le contrôle de l'exécutif par le Parlement. La Constitution accorde la plupart des pouvoirs au Gouvernement central et ne délègue guère d'autorité aux provinces. Elle demande aussi que soient établis un pouvoir judiciaire indépendant, dirigé par une cour suprême, et un cadre juridique conforme aux « croyances et prescriptions » de l'Islam. Donnant un signal fort en faveur de l'unité nationale, la Constitution inclut explicitement tous les groupes minoritaires dans la définition de la nation et dispose que les langues officielles du pays sont le dari et le pachtou, tout en accordant aux autres langues un

statut officiel dans la région où elles sont parlées par la majorité. Elle assure l'égalité des droits des hommes et des femmes et garantit que les femmes occuperont au moins 25 % des sièges de la Chambre basse du Parlement.

Processus électoral

5. L'Accord de Bonn posait que les élections se tiendraient en juin 2004, soit deux ans après la convocation de la Loya Jirga d'urgence, et demandait à l'Organisation des Nations Unies d'établir les listes électorales. Cette opération s'est déroulée en deux temps, entre décembre 2003 et avril 2004 et de mai à août 2004. Lors de la première phase, 1,9 million d'électeurs ont été inscrits dans les huit principaux centres urbains. Lors de la seconde, les équipes responsables se sont déplacées dans les capitales de provinces et les zones rurales et ont inscrit 8,6 millions d'électeurs en plus. À la fin de l'opération, 41 % des 10,5 millions d'électeurs inscrits étaient constitués par des femmes.

6. Le 8 juillet, le Président de l'Organe mixte de gestion des élections – commission indépendante ONU-Afghanistan chargée de conduire et de superviser le processus électoral – a officiellement annoncé que l'élection présidentielle aurait lieu le 9 octobre 2004 et les élections parlementaires lors du mois de Saur (du calendrier afghan correspondant à la période du 20 avril au 20 mai) 2005. Des difficultés d'ordre juridique et technique auraient justifié l'ajournement et la séparation des élections, mais l'Organe mixte était conscient de la crainte générale causée par l'absence de désarmement susceptible de peser sur la conduite et l'issue des élections parlementaires. L'Organe mixte a donc demandé au Gouvernement et à la communauté internationale de s'attacher, en prévision des élections, à poursuivre et intensifier leurs efforts en vue de renforcer les forces armées nationales et d'impulser le désarmement de manière à améliorer les conditions de sécurité pour que les candidats et les électeurs puissent s'exprimer librement.

7. L'élection présidentielle, à laquelle participaient 18 candidats, dont 1 femme, a eu lieu comme prévu le 9 octobre. Malgré la crainte d'attentats de la part d'éléments antigouvernementaux, aucun incident majeur ne s'est produit. Un certain nombre de candidats de l'opposition ont toutefois émis de sérieux doutes quant à la régularité du processus, notamment en raison de l'utilisation d'encre indélébile pour marquer le pouce des électeurs et de pressions exercées sur ces derniers par les scrutateurs et les représentants des candidats. Au milieu du scrutin, les candidats de l'opposition ont lancé – sans grand succès – un appel au boycottage. Les suffrages dénombrés ont atteint 8 128 940, soit 70 % des électeurs inscrits. Quarante pour cent étaient constitués par des femmes. Un scrutin s'est également déroulé au Pakistan et en République islamique d'Iran où ont voté plus de 580 000 et 240 000 réfugiés afghans respectivement. Les élections ont été suivies par 5 321 observateurs et contrôleurs nationaux, 121 observateurs internationaux, 22 000 agents représentant les partis et 52 000 agents représentant les candidats, ainsi que par les médias nationaux et internationaux.

8. Dans les jours qui ont suivi le scrutin, la plupart des candidats qui avaient appelé au boycottage ont continué d'alléguer de graves irrégularités et demandé que certains bureaux de vote soient rouverts et qu'un groupe d'experts indépendants donne suite à leurs plaintes. Dans leur rapport à l'Organe mixte d'administration des élections, qui a été rendu public le 2 novembre, les experts ont constaté que les irrégularités observées n'avaient pas matériellement influé sur le résultat général de

l'élection. Le Président Karzai venait en tête avec 55,4 % des voix, suivi de Younous Qanouni (16,3 %), de Haji Mohammad Mohaqeq (11,6 %) et d'Abdoul Rachid Dostom (10 %). Les 14 autres candidats ont reçu chacun moins de 2 % des voix, soit au total 6 %. Les candidats sont convenus d'accepter les résultats du scrutin.

9. Une analyse préliminaire des résultats semble montrer que, comme dans le cas de la Loya Jirga constitutionnelle, l'affirmation de l'identité ethnique a joué un rôle important. L'appui de l'électorat aux quatre principaux candidats, M. Karzai, M. Qanouni, M. Dostom et M. Mohaqeq, a été étroitement relié aux zones rurales où les Pachtouns, les Tadjiks, les Ouzbeks et les Hazaras constituaient respectivement le groupe majoritaire. Les considérations d'ordre ethnique ont toutefois semblé avoir eu moins d'importance dans les grandes villes, ce qui peut s'expliquer par le fait que, l'appartenance ethnique n'ayant pas été exploitée outre mesure durant la campagne, les candidats ont eu les coudées franches dans les villes extérieures à leur circonscription d'origine.

10. Les préparatifs des élections parlementaires sont en cours et tiennent dûment compte de l'expérience acquise durant le scrutin présidentiel. Il faut noter toutefois que le processus est beaucoup plus complexe sur le plan logistique et soulève d'énormes problèmes de sécurité. Un certain nombre de questions clefs devront être réglées avant le printemps 2005 : il faudra ainsi fixer la limite des districts, arrêter d'un commun accord le chiffre de la population pour la répartition des sièges parlementaires, vérifier, rectifier et mettre à jour la liste des électeurs, mettre en place au niveau local un mécanisme d'examen des plaintes et de poursuite contre les infractions électorales, et vérifier avant l'inscription l'homologation des milliers de candidats éventuels. Enfin, il sera essentiel d'étoffer l'appareil officiel de sécurité afin d'assurer le succès des élections parlementaires et locales.

11. En même temps, le Président Karzai, qui devrait prendre ses fonctions en décembre, s'occupe actuellement avant tout de former le prochain gouvernement. L'occasion se présente ainsi de choisir une équipe dirigeante efficace qui puisse étendre l'autorité de l'État à l'ensemble du territoire et assurer la fourniture des services publics essentiels et qui soit à la fois compétente et représentative de la diversité ethnique, culturelle et géographique du pays – autant de conditions indispensables pour promouvoir la réconciliation nationale. Le Président et son gouvernement devront surmonter, avec l'appui de la communauté internationale, d'énormes difficultés telles que l'insécurité persistante, l'endémicité de l'industrie illicite de la drogue et la consolidation des institutions principales de l'État.

B. Sécurité

Situation générale

12. Les incidents graves se sont multipliés durant les mois qui ont précédé le scrutin et le déploiement de forces de sécurité supplémentaires lors des dernières semaines avant l'élection. Certains étaient dirigés contre le processus lui-même, mais d'autres visaient plus généralement les activités en matière de paix et de reconstruction. Le 10 juin, 10 travailleurs chinois affectés à la construction routière ont été tués, soit le nombre le plus élevé de victimes faites en une seule fois parmi les expatriés non combattants. Le meurtre de cinq membres de Médecins sans frontières le 2 juin a été l'attaque la plus grave commise depuis la chute des Taliban

contre des agents humanitaires, ce qui a amené l'organisation non gouvernementale à se retirer complètement du pays. Le 12 septembre, à la suite de la décision du Président Karzai de remplacer le Gouverneur de Herat, Ismail Khan, plusieurs centaines de manifestants ont attaqué et incendié les locaux de la MANUA dans cette ville et ont pillé les bureaux d'autres organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales et de la Commission indépendante afghane des droits de l'homme. Il était particulièrement préoccupant de voir que ces attaques s'étaient produites dans des zones qui n'avaient pas jusque-là la réputation d'être extrêmement dangereuses. De même, la sécurité dans le sud et le sud-est s'est détériorée à tel point que, dans de vastes zones, les agents chargés d'acheminer l'aide ont été effectivement exclus et les fonctionnaires fréquemment attaqués. L'effet que cette détérioration évidente de la sécurité pourrait avoir sur la crédibilité des élections donnait aussi lieu à des inquiétudes réelles. Dans ces circonstances, d'importantes mesures exceptionnelles ont été prises pour sauver la situation.

13. Le calme général qui a régné le jour du scrutin s'explique en partie par le déploiement de soldats supplémentaires de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et de la coalition. La coopération, la planification et l'appui ainsi fournis ont été exceptionnels et montrent que ces forces devraient rester en Afghanistan pour les élections parlementaires et locales. La sécurité a aussi beaucoup bénéficié des progrès accomplis dans l'instruction et le déploiement de l'armée et de la police afghanes qui ont été extrêmement efficaces le jour du scrutin, que ce soit en protégeant les bureaux de vote, en produisant un effet dissuasif contre les attaques ou en accompagnant le transport des fournitures nécessaires pour le scrutin.

14. À la suite de l'élection et de la réduction du nombre de soldats de la coalition et de la FIAS, trois menaces continuent de peser sur le processus de Bonn : a) les attentats imputables aux extrémistes ou aux terroristes, b) la violence factionnelle entre les milices, et c) la violence et autres dangers émanant d'éléments criminels, en particulier des trafiquants de drogue. Cette réalité s'est manifestée tragiquement par un attentat-suicide à la bombe qui a eu lieu dans le centre de Kaboul le 23 octobre et a tué deux personnes. Quelques jours plus tard, le 28 octobre, trois membres du personnel électoral international ont été enlevés en plein jour dans un quartier de Kaboul, Kart-e-Parwan. Des mesures supplémentaires – les plus rigoureuses depuis 2001 – ont donc été prises pour assurer la sécurité du personnel. Les captifs ont recouvré leur liberté le 22 novembre.

15. Faute de progrès substantiels en matière de sécurité, les efforts de reconstruction et de mise en place d'institutions étatiques viables continueront de perdre de leur élan et l'économie risque fort d'être submergée par l'industrie illicite de la drogue. Le déploiement immédiat de forces internationales supplémentaires, dotées de règles d'engagement robustes et uniformes, est sans doute la condition essentielle pour que des progrès puissent être accomplis dans les domaines interdépendants de la réforme du secteur de la sécurité, de lutte contre la drogue, de la reconstruction et du rétablissement de l'autorité de l'État et de l'ordre public.

Désarmement, démobilisation et réinsertion

16. Le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), appuyé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et conduit par le Japon, a débuté en octobre 2003. Il comprend deux volets principaux :

la démobilisation des soldats des unités militaires existantes et le regroupement des armes lourdes. Les participants à la Conférence de Berlin d'avril 2004 ont décidé de démobiliser au moins 40 % des 100 000 soldats concernés et de collecter toutes les armes lourdes avant les élections.

17. Ces objectifs n'ont pas été atteints avant l'élection, mais le scrutin lui-même semble avoir eu un effet positif sur le désarmement. Par exemple, la loi électorale disposait que les candidats ne pouvaient pas s'inscrire sur une liste s'ils maintenaient des rapports avec les milices armées. Le Gouvernement central a nommément désigné les commandants appartenant aux milices qui étaient liés à des candidats. Le Ministère de la justice, conformément à la loi relative aux partis politiques, a pour sa part refusé d'enregistrer des groupes dont les liens avec des factions armées étaient connus. Ces mesures ont donc incité au démantèlement des milices.

18. Afin d'accélérer la démobilisation et le désarmement, le Président a publié en juillet 2004 un décret dans lequel les unités supplémentaires devant être démobilisées avant les élections étaient indiquées et les Ministères de la défense et des finances avaient pour instruction de commencer à appliquer des sanctions financières en cas de non-respect. À la fin de septembre, 5 480 soldats supplémentaires participaient au programme de DDR, en plus des 15 355 soldats qui avaient été désarmés avant la publication du décret. Plus de 20 000 soldats ont entamé le processus de réinsertion.

19. Il convient aussi de régler le problème des milices irrégulières, c'est-à-dire des groupes armés dont la solde n'est pas versée par le Ministère de la défense et qui ne sont donc pas inclus dans le programme actuel de DDR, mais qui sont de plus en plus à l'origine de l'insécurité qui règne dans de nombreuses parties du pays. Le Gouvernement et la communauté internationale à Kaboul examinent les moyens de démanteler ces groupes grâce à des programmes de collecte des armes et de développement communautaire.

Armée nationale afghane

20. L'Armée nationale afghane, dont l'instruction incombe aux États-Unis d'Amérique avec l'aide de la France, a un effectif actuel d'environ 15 000 soldats, dont 8 500 ont reçu une instruction de base durant la période considérée. Elle sera dotée d'un effectif complet d'environ 70 000 soldats, organisés en cinq corps d'armée : un corps central à Kaboul et quatre corps régionaux à Kandahar, Paktia, Herat et Balkh. Les trois brigades du corps central disposent actuellement de leur effectif complet, soit 15 bataillons. Il est actuellement prévu de développer les éléments techniques du corps, en particulier l'artillerie, la défense aérienne et le génie. Il faudra sans doute de cinq à sept ans pour mettre en place les corps régionaux. Le processus a commencé le 1er septembre 2004 avec la nomination des quatre commandants des corps régionaux et de certains de leurs collaborateurs. L'Armée nationale afghane comprend actuellement 18 bataillons déployés dans l'ensemble du pays pour des missions de sécurité et de projection de force.

21. Le principal résultat obtenu par l'Armée nationale afghane durant l'année écoulée a été d'assurer la sécurité nécessaire pour l'élection présidentielle. L'Armée nationale, intégrée dans le plan de sécurité à l'échelon national, a joué un rôle majeur dans les opérations de perquisition afin de détecter avant l'ouverture des bureaux de vote la présence d'engins explosifs improvisés, dans la sécurisation des

routes et en tant que force de réaction rapide ayant une présence visible. De plus, l'Armée a été principalement responsable de la sécurité des bureaux de dépouillement régionaux. Durant tout le scrutin, les soldats ont été très présents et techniquement efficaces et ont pu obtenir la coopération de la population afin de localiser et de neutraliser les engins explosifs improvisés, les points de tir de roquettes et les lieux d'embuscade possibles.

22. L'Armée nationale a également assuré, dans des cas isolés, la sécurité des unités mobiles de désarmement mettant à exécution le programme de DDR. De plus, durant le conflit d'août 2004, elle a contribué à séparer les forces d'Ismail Khan et celles de ses opposants, Amanullah Khan (Shindand) et Zahir Khan (Qala-e-Nau), dans l'ouest du pays, en déployant à bref délai deux bataillons dans la zone qui ont constitué un tampon entre les belligérants afin que les négociations puissent continuer.

Réforme de la police

23. La formation, la dotation en effectifs et le maintien d'une force de police efficace est un élément essentiel de la sécurité et de l'état de droit en Afghanistan. Cette mission, entreprise sous la direction de l'Allemagne, s'est révélée très ardue. Les forces de police existantes continuent de manquer d'officiers qualifiés, de matériel approprié et de structures de commandement efficaces. Un certain nombre d'initiatives importantes ont été prises afin de régler ces problèmes. Cinq centres d'instruction régionaux ont été établis dans l'ensemble du pays, en plus de l'école de police appuyée par l'Allemagne et du centre d'instruction principal dirigé par les États-Unis à Kaboul. À la mi-octobre, 2 624 policiers avaient été formés à l'école de police de Kaboul : 1 831 sous-officiers, dont 55 femmes, et 752 membres de la police des frontières. En outre, 27 200 membres de la police ont reçu une instruction de base grâce à des programmes bénéficiant de l'appui du Gouvernement des États-Unis. L'effectif prévu de la police est de 50 000 personnes, plus 12 000 membres de la police des frontières.

24. Lors de la conférence sur la reconstitution de la police, organisée à Doha les 18 et 19 mai 2004 en commun par les Gouvernements afghan, allemand et qatarien et par l'Organisation des Nations Unies, les participants ont annoncé des contributions de 350 millions de dollars au titre des programmes relatifs à la police au cours des années à venir. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan, qui est administré par le PNUD et sert à financer la solde des policiers et le matériel, accuse actuellement un déficit de 72,6 millions de dollars.

25. Les forces de police afghanes ont fait leurs preuves durant le processus électoral bien que leurs moyens aient été limités. Des policiers spécialement formés aux élections ont accompagné les équipes chargées de l'inscription des électeurs afin d'assurer leur sécurité et de maintenir l'ordre durant leurs activités. Des policiers ont également gardé les bureaux de vote durant le jour du scrutin et, aux côtés de l'Armée nationale afghane, ont constitué la première ligne de défense contre d'éventuels attentats.

Réforme de la justice

26. Le processus de réforme du secteur de la justice, piloté par l'Italie, repose sur deux axes complémentaires : d'une part, renforcer la volonté politique et, de l'autre, fournir une assistance financière et technique. L'évaluation générale de la situation

montre que les institutions judiciaires sont mal gérées et souffrent d'un défaut de communication, et que la coordination doit donc être assurée à tous les niveaux. Ces problèmes sont compliqués par l'absence de décret d'application concernant l'organisation du système judiciaire. De plus, après 25 années de guerre, le secteur manque de personnel qualifié et il est indispensable de renforcer les compétences en place.

27. En vertu de la nouvelle Constitution, la Cour suprême est l'organe judiciaire le plus élevé de l'Afghanistan et sa structure ainsi que son administration sont bien définies. Les installations des institutions judiciaires permanentes – la Cour suprême, le Bureau du Procureur général et le Ministère de la justice – sont actuellement réaménagées avec l'appui du PNUD.

28. La réforme de l'enseignement du droit, également appuyée par le PNUD, est une mesure essentielle pour assurer une nouvelle génération de magistrats. Deux systèmes existent côte à côte : la faculté de droit et d'études politiques, appliquant le vieux modèle français, et la faculté de la charia. Les programmes n'ont pas été révisés depuis 25 ans. À l'avenir, il faudra mettre en place un comité d'experts collaborant étroitement avec le Ministère de l'enseignement supérieur, renforcer les capacités d'enseignement et de recherche, établir de nouvelles liaisons avec les établissements universitaires étrangers, remettre en état les infrastructures (les établissements judiciaires de six provinces, y compris Kaboul, sont actuellement rénovés) et créer des bibliothèques de droit ou améliorer celles qui existent déjà.

29. La rénovation du système pénitentiaire, qui est appuyée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), constitue une mesure d'accompagnement dans ce domaine. Une réforme essentielle a été le transfert de l'administration carcérale qui, du Ministère de l'intérieur, est passée au Ministère de la justice. Un projet de loi pénitentiaire a été élaboré par l'ONUDC et est actuellement examiné par le Ministère de la justice. L'ONUDC a également commencé de réaménager les installations carcérales à Kaboul et dans certaines provinces afin qu'elles soient conformes aux normes internationales.

30. L'ONUDC a assuré en outre des services consultatifs et une assistance en matière législative pour la ratification et l'application des 12 instruments internationaux contre le terrorisme. Une assistance a été fournie aussi pour examiner et élaborer la législation nationale pertinente et des activités de formation sont en cours afin de faciliter l'application des textes.

Lutte contre les stupéfiants

31. Selon l'*Opium Survey 2004* de l'ONUDC, la culture du pavot a augmenté des deux tiers cette année pour occuper, dans l'ensemble des provinces, une superficie record de 131 000 hectares. Toutefois, les intempéries et les maladies ont fait baisser le rendement par hectare et la production a atteint 4 200 tonnes, soit une augmentation de 17 % « seulement ». L'Afghanistan reste le plus grand producteur d'opium du monde et représente 75 % du volume total. En 2003, la valeur de la récolte sur le marché afghan était de 2 ou 3 milliards de dollars (soit environ 68 % du produit intérieur brut), tandis que sur le marché mondial, le chiffre atteignait de 30 à 60 milliards de dollars.

32. En raison de l'excédent de l'offre, les prix de l'opium étaient en 2004 de 67 % inférieurs à ceux de l'an dernier. La stabilité des prix de l'héroïne au franchissement

des frontières est probablement due à l'application des lois qui a rendu plus difficile aux trafiquants de raffiner la drogue et de la faire sortir du pays en contrebande.

33. La situation est rendue plus complexe encore par la dépendance économique à l'égard de la culture du pavot, les ressources limitées des forces de l'ordre, la corruption et l'absence de cadre institutionnel effectif pour la lutte contre les stupéfiants. La drogue constitue une menace croissante pour la sécurité nationale, la stabilité sociale et l'efficacité du Gouvernement. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a été chargé de diriger la lutte contre ce problème particulièrement ardu.

34. Trois mesures sont essentielles pour éliminer l'économie de l'opium et ses effets délétères sur le processus politique et la reconstruction du pays. En premier lieu, la communauté internationale doit aider le Gouvernement afghan dans sa lutte contre ce phénomène. Menés avec vigueur, les efforts ainsi entrepris permettront de réduire considérablement le commerce de la drogue dans les années à venir et la volonté de participation de la communauté internationale renforcera les institutions afghanes concernées. En même temps, il faut aider le Gouvernement à renforcer les moyens institutionnels dont il dispose pour arrêter, poursuivre et emprisonner les auteurs d'infractions graves. En deuxième lieu, l'économie locale doit être soutenue dans les zones rurales par des activités génératrices de revenus licites et de grands projets d'infrastructure et de développement industriel pour assurer des ressources dans le secteur non agricole. En troisième lieu, le lien entre le programme de DDR et la lutte contre les stupéfiants doit être pris en compte : les ex-combattants qui refusent la démobilisation, le désarmement et la réinsertion continuent de tirer beaucoup de ressources et de pouvoirs du trafic de drogues, ce qui leur permet de faire pression sur les institutions de l'État et de passer outre à la loi.

35. Le démantèlement de l'économie de l'opium exigera donc une combinaison de mesures coercitives et d'initiatives faisant appel aux principes démocratiques, à l'état de droit et au développement. Les efforts nationaux ne suffiront pas en eux-mêmes. La culture du pavot et le trafic de l'opium en Afghanistan ont des ramifications dans les pays de transit, tout comme la toxicomanie dans les pays de consommation incite à poursuivre en Afghanistan l'économie de l'opium, avec tous ses effets délétères. Par conséquent, un surcroît d'effort doit être aussi consenti par les pays de transit des produits de l'opium afghan ainsi que par les pays où la consommation d'héroïne pose un problème important.

Équipes de reconstruction de province et Force internationale d'assistance à la sécurité

36. Le Groupe de travail des équipes de reconstruction de province constitue l'instance opérationnelle où les gouvernements, les donateurs, les militaires et les divers acteurs civils peuvent examiner la gestion des questions militaires et civiles. Le Civil Military Group, qui est une organisation non gouvernementale, permet un dialogue direct entre les organisations non gouvernementales nationales et internationales et les forces militaires. Ces deux structures sont liées et font rapport au Comité exécutif directeur des équipes de reconstruction de province, qui est un organe décisionnel et consultatif de haut niveau chargé de fournir des orientations concernant la gestion des équipes et la manière dont les acteurs civils et militaires coopèrent dans le cadre du développement et de la reconstruction.

37. Aussi bien la FIAS que les forces de la coalition ont prévu d'intégrer les opérations des équipes de reconstruction de province dans les programmes prioritaires nationaux pilotés par le Gouvernement afghan. Bien qu'il y ait une solution de continuité entre les plans et leur exécution, des engagements ont été pris pour que les travaux de reconstruction des équipes soient effectués en accord avec les autorités afghanes. Il existe actuellement 19 équipes (15 des forces de la coalition dans le sud, le sud-est et l'ouest, et 4 de la FIAS dans le nord). La FIAS prépare la deuxième étape de son expansion, qui portera sur l'ouest du pays.

C. Questions sociales

Situation générale des droits de l'homme

38. Les activités menées par les Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme continuent à comporter deux volets interdépendants : la fourniture d'une coopération technique pour renforcer les capacités de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan et l'action de la composante droits de l'homme de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), qui suit l'évolution de la situation dans ce domaine et contribue au développement de la Commission, d'autres institutions nationales et de la société civile. L'engagement pris par le Gouvernement d'appliquer les traités relatifs aux droits de l'homme ratifiés par l'Afghanistan et de faire rapport à ce sujet et la mise en place d'un service chargé des droits de l'homme dans un certain nombre de ministères constituent des faits nouveaux importants.

39. L'expert indépendant des Nations Unies chargé d'étudier la situation des droits de l'homme en Afghanistan, Cherif Bassiouni, qui a effectué sa première mission en Afghanistan du 14 au 21 août 2004, s'est déclaré sérieusement préoccupé par ce qu'il avait pu observer et a identifié un certain nombre de questions prioritaires appelant une action immédiate. Ces questions concernaient principalement les conditions de détention (en particulier des femmes et des enfants); le caractère illégal de la détention de 725 personnes transférées de Shibergan à Kaboul quelques mois auparavant (qui ont été relâchées par la suite); l'absence de transparence en ce qui concerne la question de la légalité de la détention de civils afghans par les forces de la coalition; l'enlèvement et la traite d'enfants; et la nécessité de régler le problème de l'impunité dont continuent de bénéficier les auteurs de violations des droits de l'homme, en particulier de commandants locaux.

40. Des informations continuent d'être communiquées au sujet de la traite, de l'enlèvement et du transport clandestin d'enfants, qui sont souvent expulsés par la suite par les pays de destination, et risquent de plus d'être rejetés par leur famille lorsqu'ils reviennent dans leurs localités d'origine. Le Gouvernement a commencé à s'occuper de ce problème et, avec l'appui technique du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Ministère du travail et des affaires sociales joue un rôle de premier plan en encourageant divers ministères à formuler de concert un plan d'action national pour lutter contre la traite des enfants.

Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan

41. Tout au long de l'année écoulée, la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan a continué à développer ses capacités institutionnelles et à exécuter son plan de travail dans cinq domaines : surveillance et investigation,

droits de la femme, droits des enfants, éducation en matière de droits de l'homme et justice en période de transition. La Commission dispose désormais de 10 bureaux et de plus de 300 agents. Parmi les faits les plus importants la concernant et ses principales réalisations, on peut citer son établissement en tant qu'organe permanent aux termes de la nouvelle Constitution; les consultations approfondies qui ont été menées au sein de la population afghane au sujet de la justice en période de transition; la campagne qu'elle a menée conjointement avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan pour la vérification des droits politiques et qui a abouti à la publication, avant l'élection présidentielle, de trois rapports sur les conditions nécessaires pour assurer le libre exercice des droits politiques (la Commission était également un organisme accrédité pour l'observation des élections et a supervisé environ 1 000 bureaux de vote); la poursuite d'affaires importantes, le traitement de plus de 100 requêtes et l'organisation d'environ 200 ateliers de formation et d'éducation en matière de droits de l'homme. La Commission reçoit un appui institutionnel important du PNUD.

Parité des sexes

42. Dans certaines régions du pays, des normes sociales et culturelles profondément ancrées continuent à limiter le rôle que les femmes peuvent jouer dans la vie publique. Des idéologues conservateurs continuent d'empêcher les femmes d'exercer leurs droits. Les services de santé et d'éducation essentiels sont inégalement répartis et insuffisants. Les mécanismes institutionnels dont le Gouvernement a besoin pour régler tous ces problèmes sont encore en cours de formation. En outre, les capacités du Ministère des affaires féminines, en particulier au niveau des cadres intermédiaires, sont réduites, et sa visibilité et son efficacité varient selon les régions. Enfin, l'insécurité qui règne dans le pays constitue un danger majeur pour les femmes.

43. Le taux de mortalité maternelle en Afghanistan est de 1 600 pour 100 000 naissances vivantes. Les services de soins de santé maternelle sont inégalement répartis et la majorité des femmes, en particulier dans les zones rurales, n'ont pas accès aux soins obstétriques essentiels. De plus, les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans sont particulièrement vulnérables au paludisme.

44. Dans le même temps, la position des femmes dans le pays a été renforcée. Parmi les 502 délégués à la Loya Jirga constitutionnelle, on comptait 20 % de femmes. La Constitution de l'Afghanistan, qui a été adoptée en janvier 2004, stipule clairement que les hommes et les femmes ont des droits égaux. Comme on l'a noté plus haut, la Constitution comprend également un certain nombre de dispositions assurant la participation des femmes à la vie politique. Dans le cadre du processus électoral, sur les 10,5 millions d'Afghans qui se sont inscrits sur les listes électorales, 41 % étaient des femmes. Une femme a présenté sa candidature à la présidence, et deux autres ont présenté leur candidature à la vice-présidence. À la Conférence de Berlin, le Gouvernement afghan s'est déclaré résolu à accroître le nombre de femmes dans la fonction publique. À l'heure actuelle, 21 % des fonctionnaires permanents sont des femmes. Le Ministère des affaires féminines, avec l'appui du PNUD, organise actuellement des stages de formation et des cours de sensibilisation aux droits des femmes à l'intention du personnel de 11 autres ministères.

III. Secours, relèvement et reconstruction

A. Administration du Gouvernement

45. La stratégie suivie par l'ONU dans le cadre de ses activités de secours, de relèvement et de reconstruction depuis la signature de l'Accord de Bonn a consisté à appuyer les plans de développement élaborés par le Gouvernement lui-même au lieu de se charger directement de l'exécution des projets. Si le Gouvernement afghan a une vision cohérente de ses objectifs en matière de reconstruction après la guerre, ses capacités en matière d'administration publique et ses capacités institutionnelles restent faibles s'il n'a pas les moyens d'étendre ses plans de développement aux provinces ni de fournir des services publics essentiels. De nombreuses administrations provinciales ont conservé une autonomie partielle vis-à-vis du gouvernement central, en particulier en ce qui concerne la perception des recettes fiscales et l'application dans les provinces de la législation adoptée par le gouvernement central. Des intérêts hostiles au changement dans les provinces ont également réussi à s'emparer de certains secteurs de l'administration locale et font obstacle à la réforme. L'insécurité et le développement incontrôlé d'une économie parallèle et illicite fondée sur les stupéfiants ne font qu'accentuer cette faiblesse et compromettent gravement les possibilités de développement, tant sur le plan économique que sur le plan institutionnel.

46. La communauté internationale a réaffirmé son appui en faveur de la reconstruction de l'Afghanistan à l'occasion de la Conférence de Berlin au début de l'année. Les participants à la Conférence ont publié une déclaration dans laquelle ils ont fermement appuyé le plan de travail du Gouvernement. Selon ce plan, le Gouvernement accélérera durant le présent exercice budgétaire les réformes dans les grands domaines ci-après : administration publique, gestion financière, développement du secteur privé, développement économique et social (grâce à l'élaboration d'un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté), état de droit, droits de l'homme, égalité des sexes, désarmement, sécurité et lutte contre les stupéfiants.

47. À la Conférence de Berlin, le Gouvernement a également présenté un rapport d'évaluation des besoins à long terme intitulé « Assurer l'avenir de l'Afghanistan ». Ce rapport présentait des calculs détaillés du coût de la réalisation de certains objectifs fondamentaux en matière de relèvement et de reconstruction. Il a servi de base aux demandes d'assistance et aux annonces de contributions faites par les donateurs lors de la Conférence. Ainsi qu'il est noté dans le document A/58/868-S/2004/634 (par. 55), la Conférence de Berlin a été suivie par le Forum de développement de l'Afghanistan à Kaboul, au cours duquel le budget de base et le budget consacré au développement ont été présentés aux donateurs. Le budget de base (609 millions de dollars des États-Unis) est maintenant entièrement financé et les dépenses consacrées au développement s'élèveront à plus d'un milliard de dollars en 2005, la plupart de ces fonds devant aller aux programmes nationaux prioritaires. En outre, de nouveaux programmes sont en cours d'élaboration pour le secteur urbain, le secteur de la justice, le secteur privé et le développement des compétences. Les capacités du Gouvernement en matière de gestion transparente et efficace de l'information s'améliorent également. C'est le Ministère des finances qui assure le suivi de l'aide internationale destinée au budget national de développement. Néanmoins, en dépit des progrès accomplis, la plus grande partie de

l'assistance extérieure accordée à l'Afghanistan élude toujours les circuits budgétaires nationaux. D'un autre côté, la Conférence de Berlin, le Forum de développement de l'Afghanistan et le budget de développement adopté pour l'année 1383 du calendrier afghan représentent ensemble un grand pas en avant sur la voie de l'amélioration de la planification et du financement de la reconstruction sous la direction du Gouvernement.

48. Entre mai et octobre 2004, l'équipe de pays des Nations Unies, avec ses partenaires du Gouvernement, des ONG et de la communauté des donateurs ainsi que des institutions financières internationales, a procédé au premier bilan commun de pays de l'Afghanistan – une analyse approfondie des problèmes qui se posent au pays en matière de développement et de leurs causes profondes. Ce processus a porté sur quatre thèmes principaux : développement institutionnel et gouvernance; paix, sécurité et justice; développement et croissance économique; et bien-être social. Il s'agit là de domaines essentiels dans lesquels l'Afghanistan a besoin d'aide pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Le bilan commun de pays sera étroitement aligné sur les programmes de réduction de la pauvreté exécutés sous l'égide du Gouvernement, le mécanisme du Groupe consultatif constituant la principale instance de consultation.

49. Le recensement national est un outil essentiel pour l'administration du Gouvernement, de même que pour la planification de la reconstruction et du développement. Le dernier recensement entrepris en Afghanistan remonte à 1979, mais il n'a pas été achevé. L'établissement d'une liste des ménages avant le recensement a commencé en octobre 2002, et l'opération est sur le point de s'achever en dépit des retards enregistrés sur le terrain dans quatre provinces à cause de l'insécurité ou des conditions climatiques difficiles. Néanmoins, la planification du recensement proprement dit a commencé, et il devrait se dérouler sur une période de 20 jours en 2006. À l'heure actuelle, une équipe de planification dirigée par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) se trouve à Kaboul. Une conférence des donateurs aura lieu en décembre pour mobiliser des fonds destinés à financer l'opération.

B. Interventions d'urgence et questions de développement

50. Cette année est la sixième d'une période au cours de laquelle les précipitations – pluies et chutes de neige – ont été inférieures à la moyenne en Afghanistan, ce qui a exacerbé la pénurie d'eau chronique dans le pays. Les populations vulnérables ont été estimées au total à 4 millions de personnes. Elles ont été recensées dans des poches localisées dans au moins 27 provinces, en particulier celles de Ghor, Nimroz, Uruzgan, Paktika, Ghazni, Daikundi, Kandahar et Helmand. Leur vulnérabilité découle de la déperdition d'eaux souterraines associée à la réduction de la couverture de neige et à la baisse des précipitations. En conséquence, le rendement des cultures a baissé au cours de la campagne de 2004 et le coût des céréales a augmenté. On a observé un certain nombre de ventes de bétail à tout prix et une augmentation du nombre de travailleurs occasionnels, ce qui donne à penser qu'avec la sécheresse, les petits exploitants agricoles n'arrivent plus à subvenir à leurs besoins. Dans un contexte plus général, la sécheresse risque d'affecter le secteur agricole sur lequel repose l'économie afghane et, partant, de compromettre la croissance économique du pays. Le Ministère du réaménagement et du développement des zones rurales dirige l'action entreprise pour faire face aux

problèmes engendrés par la sécheresse, avec l'appui de la MANUA. Un appel d'urgence portant sur un montant de 71 millions de dollars pour la période de six mois allant de septembre 2004 à février 2005 a été lancé en particulier. La réponse des donateurs à cet appel a été extrêmement positive, et le montant manquant à l'heure actuelle s'élève à environ 9 millions de dollars.

C. Agriculture

51. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) appuie le relèvement et le développement du secteur agricole. De manière plus précise, la FAO aide les petits exploitants vulnérables grâce à ses activités visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, à assurer une gestion viable des ressources naturelles, à contribuer à la création d'autres moyens de subsistance viables et à créer des capacités dans le secteur agricole.

D. Santé et nutrition

52. Le double objectif à atteindre dans le secteur de la santé consiste à élargir les services nationaux et à améliorer la qualité des soins de santé – préventif et curatif – en restant dans les limites des ressources que le Gouvernement a prévu d'y consacrer. Conformément à la stratégie élaborée par le Ministère de la santé, l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies, la communauté internationale aide le Gouvernement à reconstruire le système de soins de santé primaires. La stratégie d'ensemble poursuivie en 2004 était axée sur la prévention, l'amélioration des capacités au niveau régional, la mise en place de réseaux de santé, le renforcement des services destinés aux groupes mal desservis et la création de partenariats avec les ONG et le secteur privé. L'accent a été mis en particulier sur les soins obstétriques, la santé procréative et la santé des enfants. L'exécution des projets visant à apporter un appui aux hôpitaux et autres institutions sociales, à lutter contre la maladie, à faire face aux épidémies, et à mettre en place à l'avance des stocks de fournitures médicales se poursuit, de même que celle de programmes spécifiques visant à éliminer la poliomyélite et le tétanos maternel et néonatal, ainsi que d'autres campagnes de vaccination et d'immunisation.

53. La tuberculose continue à poser un grave problème de santé publique en Afghanistan. Avec l'appui de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 162 centres sanitaires dans l'ensemble du pays fournissent des services dans 141 districts, où vivent 54 % de la population nationale. Le taux de succès du traitement dispensé a atteint 86 % en 2002. Des médicaments antituberculeux ont pu être achetés pour toute l'année 2004 et au moins la moitié de 2005 en quantité suffisante pour traiter quelque 25 000 patients.

54. Dans le cadre du projet « Faire reculer le paludisme », l'OMS aide le Ministère de la santé et les autorités sanitaires locales à lutter contre cette maladie dans 14 provinces où elle sévit à l'état endémique. Dans le cadre de ce projet, 600 000 personnes bénéficient d'un traitement complet chaque année. En outre, 750 000 personnes peuvent se protéger contre le paludisme et la leishmaniose en dormant sous des moustiquaires traitées à l'insecticide qui leur sont fournies dans le cadre du projet.

E. Éducation

55. La réactivation du système national d'éducation primaire au cours de la période qui a immédiatement suivi le conflit a été un grand succès. Se fondant sur cette base, le Gouvernement a axé sa stratégie en 2004 sur l'amélioration de la qualité et du contenu de l'enseignement. Il a bénéficié pour cela d'un appui important de l'UNICEF dans les domaines de la formation pédagogique et de la mise à niveau des compétences des enseignants, de la fourniture de matériels scolaires et de l'application des politiques de réforme des programmes d'enseignement. En collaboration avec le Ministère de l'éducation, l'UNICEF a distribué des matériels pédagogiques et d'enseignement à 4,2 millions d'élèves et 74 466 enseignants. Les efforts se poursuivent pour faire en sorte que le personnel enseignant soit payé de façon plus régulière et systématique, et une attention particulière est accordée à l'accès des filles à l'enseignement en dehors des grands centres urbains. Dans le secteur de l'éducation comme pour les autres services sociaux, l'accent a été mis de plus en plus sur le développement des capacités des autorités provinciales.

56. En partie grâce à ces efforts, le taux net d'inscription des enfants afghans âgés de 7 à 13 ans dans les écoles atteint désormais 54 % (67 % pour les garçons et 37 % pour les filles). Un certain nombre de facteurs, tels que l'éloignement des écoles, le caractère inadéquat des installations, l'absence d'écoles séparées pour les garçons et pour les filles, continuent toutefois à freiner la fréquentation scolaire. Pour remédier à ce problème, l'UNICEF appuie la création d'écoles au niveau des collectivités, en particulier pour les filles des villages où il n'y a pas d'écoles de type traditionnel. Il est prévu, dans le cadre de la première phase de ce projet, de créer 1 500 écoles communautaires pour 75 000 filles et garçons dans les régions où le taux d'inscription des filles est inférieur à la moyenne nationale. À ce stade, les villages concernés ont été identifiés et les responsables de l'éducation au niveau provincial ont reçu la formation nécessaire.

F. Médias

57. Depuis le début du processus de Bonn, le nombre d'organes d'information a considérablement augmenté. On compte désormais 42 stations de radio (dont 25 privées), 18 stations de télévision (dont 14 contrôlées par l'État) et environ 300 publications (quotidiens, hebdomadaires et mensuels). La qualité de ces médias, en particulier des publications, est très inégale. La viabilité de tous ces organismes n'est pas garantie. Un grand nombre de publications non contrôlées par l'État sont tributaires de subventions, car le marché des médias en Afghanistan n'est pas encore assez fort pour que la publicité procure des revenus suffisants pour les financer, et de nombreux consommateurs ne peuvent acheter de publications qu'à des prix subventionnés. Grâce à l'appui qui lui a été fourni par la communauté internationale, la Radiotélévision afghane a pu se procurer du matériel et des studios nouveaux et avoir accès à des satellites. La MANUA a également contribué à la production de programmes et au renforcement des capacités, pour compléter les efforts d'autres organisations.

58. Le Gouvernement a adopté cette année une nouvelle loi sur les médias qui interdit la censure ou l'adoption de mesures limitant l'activité des médias et affirme les droits à la liberté de pensée, d'expression et d'information. Elle assure

également une protection juridique aux journalistes afin qu'il puissent exercer leur profession et protéger leurs sources.

59. Avant les élections, les ONG, les organisations bilatérales, l'ONU et le secrétariat de l'Organe mixte d'administration des élections ont dispensé aux journalistes afghans une formation à la réalisation de reportages dans ce domaine, car la plupart d'entre eux n'avaient jamais couvert d'élections. Les intéressés ont notamment appris à faire des reportages équilibrés et impartiaux et à éviter les propos haineux, et ils ont reçu des informations sur la législation électorale et le code de conduite des médias.

G. Rapatriement librement consenti et réinsertion

60. Entre janvier et octobre 2004, environ 740 000 personnes sont rentrées en Afghanistan dans le cadre du programme de rapatriement librement consenti et de rapatriement assisté, appuyé par le Ministère chargé des réfugiés et du rapatriement et le Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés. Sur ce total, 370 000 revenaient du Pakistan, 360 000 de la République islamique d'Iran et 10 000 d'autres pays. Depuis 2002, plus de 3 millions de personnes sont rentrées volontairement. Le plus grand nombre de rapatriés (43 %) se sont réinstallés dans la région centrale de l'Afghanistan, suivie par le Nord (22 %) et l'Est (20 %), mais c'est la province de Kaboul qui a reçu le plus grand nombre de rapatriés. Un pourcentage élevé de rapatriés n'ont pas de terres (70 %) ou affirment qu'ils n'ont plus de maison (27 %).

61. Le nombre de réfugiés revenus de la République islamique d'Iran a considérablement augmenté par rapport à l'année dernière, principalement à la suite des mesures adoptées par le Gouvernement iranien pour encourager les retours en Afghanistan. Au Pakistan, quelque 80 000 personnes ont quitté les « nouveaux camps » créés après le 11 septembre 2001. Les réfugiés qui sont restés au Pakistan ont été transférés dans d'autres camps, et les nouveaux camps ont été fermés à la fin du mois de septembre 2004.

62. Quelque 35 000 personnes déplacées ont pu soit retourner dans leur lieu d'origine, soit se réinstaller sur place. Cependant, l'insécurité dans de nombreuses provinces du Nord et des hauts plateaux du Centre continue à faire obstacle au retour de nombreux déplacés et réfugiés originaires de ces régions.

63. Le Programme d'aide à la réinsertion a continué d'être axé sur la construction de maisons dans les zones rurales – requête prioritaire des rapatriés – à l'intention des groupes les plus vulnérables. En moyenne, de 15 à 20 % des rapatriés ont bénéficié de ce programme. Entre 2002 et la fin de 2004, le HCR aura construit quelque 120 000 maisons, principalement dans les régions qui accueillent de nombreux rapatriés. L'absence de possibilités d'emploi et la lenteur des activités de reconstruction dans les zones rurales continuent à constituer un obstacle majeur à la réinsertion durable des rapatriés. L'augmentation du nombre de retours dans les zones urbaines fait peser un fardeau supplémentaire sur les infrastructures des grandes villes, qui ont déjà du mal à faire face aux besoins, et fait ressortir la nécessité de mettre au point un programme subventionné de construction de logements.

64. D'après les informations disponibles, les rapatriés ne feraient pas l'objet d'une discrimination marquée en ce qui concerne l'accès aux services sociaux de base. Cependant, il leur est souvent arrivé de trouver leurs terres occupées ou confisquées, et d'être victimes de diverses exactions, extorsion, taxation illégale ou recrutement forcé. À partir de l'année prochaine, le HCR travaillera en collaboration plus étroite avec la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan sur les questions touchant le rapatriement et de protection des droits de l'homme, pour renforcer et élargir l'opération en cours de supervision des rapatriements.

H. Lutte antimines

65. Sous la direction du Groupe consultatif de l'action antimines et le Ministère des affaires étrangères, et avec l'appui du Canada, le Centre de coordination pour l'action antimines de l'ONU en Afghanistan facilite actuellement le processus de transfert de la responsabilité de l'action antimines en Afghanistan de l'ONU à un organisme national de coordination des activités dans ce domaine. Le Programme de lutte antimines pour l'Afghanistan emploie environ 8 000 afghans et 22 agents techniques recrutés sur le plan international, ainsi que 700 soldats démobilisés, ce qui en fait l'un des principaux employeurs civils du pays.

66. L'objectif stratégique de ce Programme est de neutraliser d'ici à 2007 les mines et munitions non explosées dans toutes les zones fortement minées et de débarrasser tout le pays de toutes les mines d'ici à 2012. Depuis janvier 2003, des champs de mines couvrant une superficie de 33 kilomètres carrés et couvrant une superficie de champs de bataille de 69 kilomètres carrés ont été déminés, et 2 354 844 mines et engins non explosés ont été détruits. Plus de 650 000 rapatriés ont été informés du danger des mines dans les centres d'enregistrement et de transit tandis qu'une formation et des matériels d'éducation ont été fournis à quelque 53 000 instituteurs. Le nombre de victimes des mines est tombé d'environ 150 par mois en 2002 à moins de 100 par mois en 2004.

67. Le 1er mars 2003, l'Afghanistan est devenu partie à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Il s'est fermement engagé à neutraliser dans les 10 années à venir toutes les mines antipersonnel qui ont été posées dans le pays, à détruire toutes les mines stockées d'ici à février 2007, à informer les groupes vulnérables du danger que présentent les mines et à aider les victimes.

I. Développement des infrastructures

68. Le développement des infrastructures rurales, coordonné par le Ministère du réaménagement et du développement des zones rurales et appuyé par le PNUD, est en cours dans toutes les provinces et comprend la construction de logements à l'intention des réfugiés qui rentrent dans le pays et des personnes déplacées; la construction de routes, d'écoles et de cliniques; le développement d'écoles et les projets de relèvement économique.

69. En collaboration avec divers ministères techniques, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a exécuté divers projets de construction de routes et de bâtiments ainsi que de projets d'irrigation dans tout le pays, principalement dans le cadre du Programme national d'urgence pour l'emploi.

Les activités de développement des infrastructures menées par l'UNOPS en Afghanistan avec des fonds de la Banque mondiale et de l'UNICEF ont pour objet de soutenir le relèvement socioéconomique du pays dans les zones rurales. L'UNOPS a adopté des méthodes à forte intensité de main-d'œuvre pour créer des possibilités d'emploi d'urgence à l'intention de groupes vulnérables cibles.

IV. Appui de la Mission

70. L'intégration des organismes des Nations Unies continue d'être facilitée par le Centre d'opérations des Nations Unies en Afghanistan, où l'UNOPS a construit des locaux à usage de bureaux et des entrepôts supplémentaires, tandis que l'OMS et le FNUAP y construisent des bureaux qui devraient être occupés d'ici à la fin de 2004. Le complexe, qui compte 84 lits, peut désormais loger les Volontaires des Nations Unies et d'autres personnes. Un entrepôt de l'UNICEF a été utilisé pour préparer 40 000 trousses de matériel destiné aux élections. Une banque commerciale internationale s'est ouverte dans le complexe du Centre, si bien que les fonctionnaires de l'ONU n'ont plus besoin de porter beaucoup d'argent sur eux.

71. Une équipe d'évaluation de la sécurité des Nations Unies comprenant des représentants du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité, de la MANUA et de l'UNICEF a passé trois semaines en Afghanistan en juillet 2004 et établi un rapport contenant 11 recommandations visant à intégrer la structure pour la gestion de la sécurité en Afghanistan, qui ont toutes été approuvées par le Secrétaire général. La nouvelle structure proposée compte notamment un Centre d'opérations et d'information en matière de sécurité, installé dans le complexe du Centre d'opérations des Nations Unies en Afghanistan et composé de représentants d'organismes des Nations Unies, du Gouvernement afghan, de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), de la coalition et des ONG qui est chargé de coordonner les mesures prises face à des situations complexes.

72. Les soins médicaux constituent un élément important de la sécurité et de la sûreté du personnel. Le Centre de consultations de la MANUA, au Centre d'opérations des Nations Unies en Afghanistan compte six médecins et a été équipé d'un laboratoire et d'installations radiographiques, chirurgicales et dentaires. En outre, une plate-forme d'hélicoptère a été construite pour faciliter les évacuations sanitaires d'urgence. Il y a désormais une antenne médicale et un médecin des Nations Unies à temps complet dans les sept régions à l'extérieur de Kaboul.

73. L'UNOPS est responsable des services communs fournis au Centre d'opérations des Nations Unies en Afghanistan, et la MANUA occupe des bureaux au centre régional de l'UNOPS à Doubaï pour la fourniture de services opérationnels. Les bureaux et l'entrepôt de Doubaï seront également utilisés par la MANUA comme dépôt pour les services de reprise après un sinistre.

V. Observations

74. Au cours de la période à l'examen, la scène politique a été dominée par le processus électoral – inscription de 10,5 millions d'électeurs sur les listes électorales et tenue des élections présidentielles le 9 octobre 2004. En dépit des difficultés considérables auxquelles ces processus se sont heurtés et de quelques

problèmes qui se sont posés dans la pratique, les deux opérations se sont déroulées beaucoup mieux qu'on ne l'avait espéré.

75. Le succès général du processus électoral est le fruit de nombreux facteurs et des efforts vigoureux de toutes sortes de personnes et d'organisations différentes. Un grand nombre de celles-ci – forces nationale et internationale de sécurité, donateurs, pays voisins, ONU et autres organisations – ont déjà été mentionnés. Mais à la fin du compte, la principale raison du succès de ce processus a été le désir du peuple afghan lui-même de faire en sorte qu'il réussisse. Les Afghans se sont portés volontaires pour procéder à l'inscription des électeurs sur les listes électorales et pour travailler dans les bureaux de vote, et le jour des élections, plus de 8 millions d'entre eux ont pris le risque de s'exposer à une attaque pour aller voter. Cette attitude montre de manière décisive que le Processus de Bonn et les institutions dont la création est en cours dans ce cadre, jouissent de l'appui d'une grande majorité du peuple afghan.

76. Le succès des élections présidentielles a confirmé le bien-fondé de la décision difficile prise par l'Organe mixte d'administration des élections de séparer les élections présidentielles des élections parlementaires. Le report des élections parlementaires a permis d'éviter de gros problèmes, si bien que tous les acteurs ont pu axer leurs efforts de manière productive sur le déroulement des élections présidentielles dans les meilleures conditions possibles. Il est indispensable maintenant que la communauté internationale aide les Afghans à tenir des élections parlementaires l'année prochaine, honorant ainsi les engagements pris à Bonn il y a trois ans. L'Organe mixte d'administration des élections a entamé les préparatifs en vue de ces élections et présentera sous peu un plan aux donateurs et à la communauté internationale. La MANUA continue à lui fournir des conseils à cet égard et à l'aider à s'acquitter de cette tâche.

77. Si l'on veut respecter l'esprit de l'Accord de Bonn en ce qui concerne le processus politique qu'il a défini, il ne suffit pas d'en respecter la lettre. Il faut, en particulier, faire beaucoup plus pour atteindre l'objectif fondamental consistant à renforcer la capacité du Gouvernement à tous les niveaux et à étendre son autorité à toutes les régions du pays. Cette extension de son autorité est nécessaire pour assurer l'état de droit, le fonctionnement de l'économie légale, la pratique des droits de l'homme et des droits politiques, et l'instauration de relations constructives avec les pays voisins. Il faudra pour cela que de nouveaux progrès soient accomplis dans les cinq domaines de la réforme du secteur de la sécurité. Le nouveau Gouvernement, avec l'appui continu de la communauté internationale, doit faire face au problème des armes et à celui des stupéfiants, qui risquent de se combiner pour créer un cycle vicieux susceptible de gravement compromettre une grande partie des avancées qui ont été faites. Le ferme appui que le peuple afghan apporte à son président nouvellement élu devrait contribuer à la réalisation de progrès importants dans ces domaines.

78. Le transfert progressif de fonctions au Gouvernement afghan – par exemple, dans le domaine électoral et dans celui du déminage – est un indicateur concret des progrès accomplis au cours des trois dernières années. Il est important que ces fonctions soient transférées à des organes afghans dotés de capacités suffisantes pour les assumer. La direction politique d'ensemble, et la planification de la reconstruction, sont désormais entre les mains du Gouvernement afghan. Les contributions annoncées à la Conférence de Berlin en faveur du plan de travail du

Gouvernement afghan sont un signe rassurant de la confiance que la communauté des donateurs place dans le Gouvernement à cet égard et de la qualité des plans eux-mêmes. La communauté internationale devra rester une source essentielle de financement du développement de l'Afghanistan pendant plusieurs années encore. Dans le même temps, il est extrêmement important que le Gouvernement afghan continue à mettre en œuvre ses réformes, rationalise les mécanismes gouvernementaux et déploie des efforts concertés pour éviter l'apparition d'une culture de corruption du Gouvernement.

79. Au cours de l'année à venir, le relèvement politique et économique de l'Afghanistan se heurtera à de nombreux problèmes. Mais pour la première fois, l'Afghanistan y fera face avec un Président élu directement et jouissant d'un large mandat populaire. L'ONU demeure résolue à aider ce nouveau gouvernement tout en continuant à accomplir les tâches vitales nécessaires pour assurer le respect de la lettre et de l'esprit de l'Accord de Bonn. Les plus importantes de ces tâches ont été décrites dans le présent rapport. L'ONU compte sur la coopération et l'engagement des nations clefs pour la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que sur l'appui des donateurs pour la mise en œuvre du plan de travail du Gouvernement afghan pour la reconstruction.

80. Après une année tendue, caractérisée par des risques considérables et au cours de laquelle de nombreuses questions – y compris les indicateurs sociaux et les droits de l'homme – n'ont pas fait l'objet d'une attention suffisante, le fait que les Afghans aient accepté avec tant d'enthousiasme le passage à un régime civil et démocratique est une source d'espoir et d'optimisme. Le nombre élevé d'Afghans qui se sont inscrits sur les listes électorales et qui ont voté, le nombre d'enfants qui continuent d'aller à l'école et le nombre de réfugiés qui sont rentrés d'exil récompensent la communauté internationale des investissements qu'elle a faits dans le Processus de Bonn et l'encouragent à rester pleinement engagée.

81. En conclusion, je tiens à saisir cette occasion pour remercier mon Représentant spécial et les hommes et les femmes qui servent la MANUA et ses partenaires des efforts remarquables qu'ils déploient au service de l'Afghanistan dans des conditions difficiles et dangereuses.